

LE JAS

LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE
ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mensuel du 15 novembre 2014 - 9 euros

ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL SOCIAL



Contributions de
Geneviève Besson
et Pascal Colin



BIBLIOTHÈQUES LE LIEN SOCIAL COMME RECOURS

L'ÉVÉNEMENT

Décentralisation :
l'heure du bilan

BONNE PRATIQUE

Gérontologie :
l'âge d'innover

L'INVITÉE DU MOIS

Geneviève Gueydan
Directrice de la CNSA

191

ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL SOCIAL LE JAS S'INVITE AU DÉBAT

Depuis la diffusion de notre dernier numéro ouvrant la rubrique sur les États généraux du travail social, nous avons reçu une dizaine de contributions. Nous avons retenu pour ce mois-ci, celle de Geneviève Besson, chargée de l'évaluation et de la prospective sociales au Conseil général de l'Eure, qui vient de publier un ouvrage intitulé "Au cœur du social départemental". Grâce à une multitude d'interviews de travailleurs sociaux, elle revalorise ainsi, par l'explicitation des missions de chacun, l'engagement et l'effort des acteurs concernés. La seconde contribution est celle de Pascal Colin, président du Réseau national de l'économie sociale et solidaire (Reness), qui, grâce à son expérience de dirigeant de la Faculté libre en études politiques et en économie solidaire (Flepes), a le mérite de nous interpeller sur l'architecture actuelle de la formation au travail social, sujet sur lequel nous reviendrons dans un dossier qui lui sera consacré au mois de février prochain.

Former autrement

Par Pascal Colin, président du Réseau national de l'économie sociale et solidaire

A l'heure où le monde de l'action sociale et médico-sociale subit de profondes mutations, la question de la formation doit nécessairement se réinviter dans le débat. En effet, depuis plusieurs années, et notamment à l'issue d'une enquête de l'Odas réalisée auprès de tous les départements et grandes villes, chacun reconnaît la nécessité de profondes évolutions du contenu et des méthodes d'enseignement du travail social. Certes, depuis lors, des réformes de fond ont été engagées en ce qui concerne les diplômes, mais une question a toujours été évincée, celle concernant l'organisation de ce secteur qui se définit principalement autour des instituts régionaux du travail social (IRTS). Pourtant, dans une période où la recherche d'efficacité nécessite d'ouvrir le débat, à un moment où les régions ont acquis la compétence sur la formation, ne serait-il pas opportun de rechercher si de nouvelles solutions mériteraient d'être expérimentées ? C'est pourquoi, avec la mise en œuvre des États généraux du travail social, l'occasion nous est offerte d'explicitier face au quasi-monopole des IRTS pourquoi l'encouragement à l'émergence d'acteurs alternatifs, en particulier ceux issus du mouvement associatif, est indispensable.

Le diplôme avant l'engagement ?

C'est d'autant plus nécessaire que l'approche institutionnelle actuelle



© DR

L'approche institutionnelle actuelle en matière de formation dans le domaine social et médico-social n'est pas sans effets pervers.

en matière de formation dans le domaine social et médico-social n'est pas sans effets pervers. En effet, lorsque des instituts de formation sont financés au titre de la formation initiale pour former

des travailleurs sociaux à des diplômes d'État "métiers" (moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale...), l'effet suivant se produit : l'admission des candidats s'effectue en fonction d'un nombre de places attribuées, donc sur la base d'un concours de type académique. Autrement dit, la sélection repose bien plus sur des critères universitaires (de niveau intellectuel) que sur des motivations à l'engagement socio-éducatif. De fait, nombre de profils atypiques se trouvent exclus du dispositif. Or, parmi les milliers de personnes inscrites sur liste d'attente, et qui n'ont pas été retenues, combien seraient pourtant capables de faire d'excellents éducateurs ou accompagnateurs sur des critères autres que ceux actuellement utilisés ?

Dans un tel contexte, de nouvelles pistes mériteraient d'être bien davantage valorisées, comme la formation en alternance réelle de personnes motivées pour des métiers éducatifs ou d'accompagnement, en ouvrant, à partir de l'expérience de service, l'accès à des formations modulaires donnant lieu à un diplôme reconnu. Comment en effet ne pas s'interroger aujourd'hui sur les modalités longues, lourdes et coûteuses de la formation initiale à une époque où il est légalement prescrit de privilégier la formation tout au long de la vie ?

Or sur ce registre, les organismes moins institutionnalisés ont plus

de chances d'être créatifs car c'est l'innovation qui conditionne leur survie, et non leur situation dominante.

Repartir des besoins du terrain

D'ailleurs ce n'est pas dans cette direction (le lien avec la proximité) que se sont engagés les IRTS avec la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui prescrit la professionnalisation à l'université. Pour faire face à ce défi, les IRTS se sont spontanément orientés vers la coopération avec l'enseignement supérieur public et de la recherche. Mais qu'apporte l'inscription du travail social en tant que "discipline" académique, alors que ce dernier ne constitue pas une science à proprement parler mais un art de l'action solidaire ? Sans compter que certaines pratiques ont de quoi laisser perplexe, comme ces IRTS qui n'hésitent pas à utiliser des conventions avec une université pour économiser des heures de formation en sciences sociales ou en sciences humaines, alors que ces mêmes instituts reçoivent pourtant des subventions pour leurs étudiants. Une réalité bien connue sur le terrain et que les enseignants universitaires sont les premiers à déplorer dans les couloirs, surpris de retrouver dans leurs cours à vocation scientifique des personnes en formation à des métiers d'intervention.

Dans un tel contexte, les IRTS auraient tout intérêt à ne pas rester en situation de monopole, ne serait-ce que pour assurer leur propre dynamisme. De même que les régions auraient tout à gagner si elles pouvaient disposer d'un appareil pluraliste de dispositifs de formation. En définitive, les acteurs institu-

L'EXEMPLE DE LA FACULTÉ LIBRE EN ÉTUDES POLITIQUES ET EN ÉCONOMIE SOLIDAIRE (FLEPES)

Mise en place par l'association Initiatives, la Faculté libre en études politiques et en économie solidaire (Flepes) a fait le choix de proposer une entrée en formation continue non financée par une dotation régionale. Cette faculté libre, qui s'adresse notamment aux laissés pour compte des "sélections" à l'entrée en formation traditionnelle, propose aujourd'hui des formations diplômantes adaptées aux réalités financières et aux besoins du travail. Ces formations sont modularisées et basées sur la reconnaissance des acquis et de l'expérience de chacun. Les cours, qui se déroulent généralement le soir et le samedi, s'adressent aussi bien à des personnes qui travaillent sans formation en direct avec les publics (sur des postes de premiers niveaux, V à IV) qu'à des travailleurs sociaux, des coordinateurs, des encadrants ou des dirigeants désireux de se spécialiser (en économie sociale et solidaire par exemple). La formule a déjà permis à un nombre considérable de personnes de devenir de véritables acteurs du travail social en passant en dehors des sentiers battus.

tionnels et les autres acteurs associatifs sont complémentaires et il serait inutile de les opposer. Il s'avérerait en revanche salutaire de considérer cette possibilité d'émulation comme une chance pour l'évolution et l'adaptation du travail social.

Les IRTS auraient tout intérêt à ne pas rester en situation de monopole, ne serait-ce que pour assurer leur propre dynamisme.

Mais, il faut alors en convenir : à quelques semaines des prochains États généraux du travail social, la nécessité de repenser la formation constitue une question phare. Une question pour laquelle souffrent finalement deux solutions :

- soit maintenir coûte que coûte un modèle d'acquis accumulés,

devenus obsolètes, et se retrouver confronté sans préparation ni analyse, au niveau européen, à une véritable dérégulation de l'action sociale ;

- soit revisiter nos fondamentaux en cherchant à promouvoir des formations qui partent effectivement des besoins du terrain, dans une approche européenne et de réforme économique, sociale et solidaire des formations professionnelles.

C'est bien évidemment la seconde qui a notre préférence, la seule apte à réinventer et ré-enchanter la formation en travail social, car aujourd'hui, la créativité pédagogique est structurellement en panne. Notre façon de recevoir la culture réglementaire et administrative nous amène à travailler en permanence sur le comment en abandonnant le pourquoi. Par cette erreur, la formation souffre d'un excès de normes, d'absence de transversalité et, fondamentalement, de sens à donner pour féconder l'avenir du bien vivre ensemble. ■